

DECLARATION DES DROITS DES EMPRUNTEURS DE PRETS ETUDIANTS

TOUS LES EMPRUNTEURS DE PRETS ETUDIANTS DANS L'ETAT DE NEW YORK ONT LE DROIT DE :

1. Lettres d'attribution d'aide financière détaillées des écoles de New York.
2. Des informations claires, précises et complètes sur les conditions de votre prêt.
3. Des informations sur les plans et options de remboursement de prêt disponibles.
4. Des informations sur toutes les options disponibles en matière de décharge, de remise et d'annulation.
5. Les paiements du prêt appliqués à votre compte de la manière la plus avantageuse pour vous.
6. Des représentants du service à la clientèle compétents qui vous traitent avec respect et équité.
7. Des historiques détaillés des comptes de prêts facilement accessibles en ligne et en toute sécurité.
8. Des transferts sans faille si votre prêt est géré par une nouvelle société.
9. Des rapports précis sur l'historique des paiements aux agences de crédit.
10. Réponses aux plaintes que vous adressez à votre société de gestion.

1. Lettres d'attribution d'aide financière détaillées des écoles de New York.

Si vous demandez une aide financière pour fréquenter des écoles à New York, les écoles doivent vous envoyer une fiche d'information uniforme sur l'attribution de l'aide financière afin que votre famille et vous-même puissiez facilement comprendre les coûts d'une éducation, prendre des décisions financières éclairées et comparer les offres d'aide financière de différentes écoles. Ces lettres d'attribution de l'aide financière doivent inclure certaines informations, telles que le coût total des études pour l'année à venir, le coût estimé des études pour toutes les années suivantes nécessaires à l'obtention du diplôme, le montant total des subventions et des bourses, le montant prévu des prêts, ainsi que le taux d'obtention de diplôme, le taux de défaut de remboursement des prêts et la dette moyenne des étudiants de l'école.

2. Des informations claires, précises et complètes sur les conditions de votre prêt.

Les responsables de services de prêts étudiants ne peuvent pas déformer ou omettre toute information relative à vos prêts, y compris les termes ou conditions, l'existence ou le montant de tous les frais ou paiements, et toute règle relative à la libération des cosignataires.

3. Des informations sur les plans et options de remboursement des prêts disponibles.

Les responsables de services de prêts étudiants doivent vous informer de tous les plans de remboursement de prêts auxquels vous êtes admissible en affichant des informations bien en vue sur leur site Internet, en veillant à ce que leurs représentants à la clientèle soient adéquatement formés et en envoyant des avis d'information annuels.

4. Des informations sur les options de décharge, de pardon et d'annulation disponibles.

Les responsables de services de prêts étudiants doivent vous informer de tous les programmes d'annulation, de remise ou d'acquittement de prêts auxquels vous êtes admissible en affichant des renseignements bien en vue sur leur site Internet, en s'assurant que leurs représentants de la clientèle sont adéquatement formés et en envoyant des avis d'information annuels.

5. Les paiements du prêt sont appliqués à votre compte de la manière la plus avantageuse pour vous.

Afin de réduire les coûts pour les étudiants et leurs familles, si cela n'est pas spécifié dans votre contrat de prêt, les responsables de services des prêts étudiants doivent vous demander comment vous souhaitez que les paiements non conformes - ceux qui sont supérieurs ou inférieurs au paiement mensuel dû - soient appliqués à votre compte. Si vous ne fournissez pas de moyen spécifique pour appliquer le paiement, les agents de service doivent appliquer le paiement dans votre meilleur intérêt. Cela signifie, par exemple, qu'ils doivent affecter les paiements excédentaires au prêt dont l'intérêt est le plus élevé afin de s'assurer qu'il est remboursé le plus rapidement possible et affecter les paiements insuffisants de manière à minimiser les frais de retard et les rapports de crédit négatifs.

6. Des représentants du service clientèle compétents qui vous traitent avec respect et équité.

Les responsables de services de prêts aux étudiants doivent afficher bien en évidence sur leur site Internet un numéro gratuit que vous pouvez appeler pour discuter de vos prêts avec un représentant de la clientèle en direct. Ces représentants doivent être formés et informés de tous les plans de remboursement de prêts disponibles ou des programmes d'annulation, de décharge et d'annulation. La loi de l'État de New York interdit à un responsables de services de prêts étudiants ou à son représentant d'adopter un comportement illégal, injuste, trompeur, abusif ou prédateur, par exemple en déformant ou en omettant toute option disponible pour vous en tant qu'emprunteur ou en vous orientant vers des plans de remboursement plus longs et plus coûteux que ceux auxquels vous auriez droit.

7. Des historiques détaillés des comptes de prêts qui sont facilement et sûrement accessibles en ligne.

Les responsables de services de prêts étudiants doivent mettre à disposition en ligne, à tout moment et gratuitement, un ensemble clair et complet de dossiers pour chacun de vos prêts. Ces dossiers doivent comprendre un rapport décrivant chacun de vos prêts étudiants en cours de gestion et l'état de ces prêts, ainsi que les taux d'intérêt et le solde des prêts.

8. Des transferts transparents si votre prêt est géré par une nouvelle société.

Si votre prêt étudiant est transféré pour quelque raison que ce soit d'un responsable de service de prêt étudiant à un autre, les responsables de service doivent s'assurer que tous les documents pertinents sont correctement transférés, y compris des copies du billet à ordre du prêt, un calendrier des paiements qui ont été effectués et tous les dossiers de communication avec vous. En outre, les nouveaux responsables des prêts étudiants doivent respecter et continuer à offrir tous les avantages que les responsables précédents ont mis à votre disposition, y compris les avantages qui ont été mis à votre disposition mais pour lesquels vous n'étiez pas encore admissible. Enfin, les responsables de prêts étudiants doivent vous informer de toute vente, cession ou transfert de votre prêt et doivent effectuer la vente, la cession ou le transfert au moins sept jours avant l'échéance du prochain paiement.

9. Déclaration exacte de l'historique des paiements aux agences de crédit.

Les responsables services des prêts étudiants ne doivent communiquer aux agences d'évaluation du crédit que des informations exactes sur votre capacité de paiement.

10. Réponses aux plaintes que vous adressez à votre responsable de service.

Les responsables services des prêts aux étudiants doivent répondre à toute plainte soumise par vous, un cosignataire ou un représentant autorisé. Ils doivent accuser réception de la plainte, puis enquêter et corriger toute erreur dans un délai déterminé. Vous pouvez également déposer une

plainte auprès du Département des services financiers de l'État de New York, qui veillera à ce que l'organisme de gestion du prêt étudiant enquête et réponde à la plainte en temps voulu.